COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 février 2019 à 19h00

Le Conseil municipal dûment convoqué le 21 Février 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de M. Georges DEVIGE, Maire.

Etaient présents: M. DEVIGE Georges, Maire, MM: CHATAGNON Pascal, D'ESPAGNAC Nicolas, DUMOUSSEAU Eric, LANDIER Sébastien, MUNIER Maurice, SUTRE Sébastien, THERMIDOR Frédéric,

WILMART Eric

Absente: COURPON Céline

Excusées: CHAPT Sabine, LIAUD Sandra.

Secrétaire : D'ESPAGNAC Nicolas

Le compte rendu du Conseil Municipal du 12 Décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

1- Approbation des Comptes de Gestion 2018 (commune, Lotissement Le Renclos).

Monsieur le Maire présente et soumet au vote les Comptes de gestion 2018, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

2-Approbation des Comptes Administratifs 2018 (Commune, Lotissement Le Renclos).

Monsieur le Maire présente les Comptes Administratifs 2018 et se retire.

Monsieur Pascal CHATAGNON, doyen de l'Assemblée fait procéder au vote des comptes administratifs 2018, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

BUDGET COMMUNE:

Fonctionnement:

Dépenses : 252 883.39 € Recettes : 456 409.09 €

Le Résultat de l'année 2018 est excédentaire de 203 525.70 €

L'excédent antérieur reporté est de : 519 344.05 €

Le Résultat de clôture en fonctionnement est excédentaire de 722 869.75 €.

Investissement:

Dépenses : 129 246.23 € Recettes : 264 048.76 €

Le résultat antérieur reporté est de : - 56 714.00 €

Le résultat de l'année est de : + 134 802.53 €

Restes à Réaliser 2018 : - 90 969.47 €

Le résultat de clôture d'investissement est de - 78 088.53 €

Soit un besoin de financement de 12 880.94 €

BUDGET LOTISSEMENT LE RENCLOS :

Fonctionnement :

Dépenses : 585.60 € Recettes : 585.60 €

Le Résultat de l'année 2018 est égal à 0 €.

L'excédent antérieur reporté est de : 108 654.69 €.

Le Résultat de clôture en fonctionnement est de 108 654.69 €.

Investissement:

Dépenses : 585.60 €

Recettes: 0 €

Soit un résultat de clôture de - 585.60 €

Résultat d'investissement reporté : - 97 561.21 €

Soit un résultat de clôture d'investissement de - 98 146.81 €

3-Affectations des résultats

BUDGET COMMUNE:

Monsieur le Maire rappelle que les résultats de clôture de l'année 2018 pour le budget principal doivent être affectés et propose l'affectation suivante :

compte 001 : - 78 088.53 € compte 002 : 709 988.81 € compte 1068 : 12 880.94 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats ci-dessus.

BUDGET LOTISSEMENT LE RENCLOS:

Monsieur le Maire rappelle que les résultats de clôture de l'année 2018 pour le budget Lotissement Le Renclos doivent être affectés et propose l'affectation suivante :

compte 001 : - 98 146.81 € compte 002 : 108 654.69 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats ci-dessus.

4- Vote des taux d'imposition 2019 (taxe d'habitation- taxe foncière bâti - taxe foncière non bâti)

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix de ne pas augmenter les taux d'imposition 2019.

- Taux de la taxe d'habitation à 7.57 %
- Taux de la taxe foncière (bâti) à 14.88 %
- Taux de la taxe foncière (non bâti) à 28.82 %

5-Vote des subventions 2019

Monsieur le Maire propose les subventions 2019 suivantes :

Nom de l'association	Montant attribué en 2018	Montant proposé
Etoile sportive	300	350
Société de Chasse	300	350
Vélo Club Foussignacais	300	350
Créa scène	100	100
Benèzes	300	350
Entre nous à Foussignac	300	300
Restaurant du Cœur	50	60
Un hôpital pour les enfants	50	60
Amicale des donneurs de sang de Jarnac	50	60
Chambre des Métiers (0.42X602 habitants)	231.42	50
MFR Jarnac		50
TOTAL	1981.42	2030

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres accepte les montants de subventions proposés ci-dessus pour l'année 2019.

6- Restitution de compétences - Transfert en pleine propriété du multiple rural et de son logement

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- valide l'acquisition à l'euro symbolique (1 €) du bien sis Place Jean Luce Chevallon à Foussignac (16200) cadastré
 AA 241 d'une surface de 357 m², propriété de Grand Cognac.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte administratif à intervenir et tous les documents afférents.

7-Demandes de réservations de lots « Lotissement le Renclos »

Monsieur le Maire fait le point sur les terrains communaux à vendre situés au "Lotissement Le Renclos", Le conseil municipal examine les 2 courriers de demandes de réservations et se prononce favorablement sur chacune.

Monsieur le Maire informe le conseil d'un courrier annulant la réservation du lot N°6

8- Location d'un logement communal situé 15 Route de Jarnac à Foussignac

Monsieur le Maire rappelle que la commune a acquis l'ancienne école afin d'y rénover 2 logements locatifs.

L'aménagement du logement situé 15 Route de Jarnac à Foussignac est sur le point d'être terminé et il faut à présent réfléchir à sa location et entre autre au montant mensuel du loyer, à la rédaction du bail et de l'état des lieux.

Monsieur le Maire propose de faire appel à Maître Chany qui nous avait établi le bail commercial et l'état des lieux du local Rue de l'Eglise qui accueille l'actuel salon de coiffure.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres :

- Autorise Monsieur le Maire à faire appel à Maître Chany afin de rédiger le bail locatif et d'établir l'état des lieux
- Autorise Monsieur le Maire à signer avec les futurs locataires le bail et l'état des lieux
- Fixe le montant mensuel du loyer à 650 €

9- Location d'un logement communal situé 2 Route du Goulet à Foussignac

Monsieur le Maire rappelle que la commune a acquis l'ancienne école afin d'y rénover 2 logements locatifs.

L'aménagement du logement situé 2 Route du Goulet à Foussignac est en cours et il faut à présent réfléchir à sa location et entre autre au montant mensuel du loyer, à la rédaction du bail et de l'état des lieux.

Monsieur le Maire propose de faire appel à Maître Chany qui nous avait établi le bail commercial et l'état des lieux du local Rue de l'Eglise qui accueille l'actuel salon de coiffure.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres :

- Autorise Monsieur le Maire à faire appel à Maître Chany afin de rédiger le bail locatif et d'établir l'état des lieux
- Autorise Monsieur le Maire à signer avec les futurs locataires le bail et l'état des lieux
- Fixe le montant mensuel du lover à 600 €

10- Travaux effectués en régie — Ancienne école

Monsieur le Maire expose que nous effectuons des travaux d'aménagement de l'ancienne école en deux logements destinés à la location.

Il explique que nous faisons appel à des entreprises pour effectuer des travaux spécifiques mais que nos agents techniques vont également pouvoir effectuer des travaux en régie.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- décide de faire effectuer par nos agents techniques des travaux en régie pour l'aménagement de l'ancienne école en deux logements destinés à la location.
- défini la liste de la nature des matériaux qui seront utilisés par les agents techniques dans le cadre de cette opération telle que suit :

Eponges, Cales de ponçage, Papier abrasif de ponçage, Cutters, Gants, Couteaux américains, Pulvérisateur, Enduit de rebouchage, Enduit plâtre, Produits de nettoyage, Bâche de protection, Produit

de décollage tapisserie, Peinture, Toile de verre, Rouleaux pour peinture, Pinceaux, Baguettes bois et PVC, Placo plâtre, Décapant, Rails - Montants à placo, Vis à placo, Bandes à placo, Enduits à placo, Carrelage, Colle à carrelage, Panneaux Nylofor (panneaux de clôtures), Poteaux Bekafix, Clips métal, Portillons grillagés, Ciment, Sable, Chaux.

11- Vente d'un caveau — Cimetière communal.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a repris une ancienne concession N°101 Carré 3 sur laquelle se trouve un monument (6 places) et qu'il avait proposé de la revendre à un prix déterminé par le conseil municipal.

Nous procèderons à l'exhumation des corps si cela s'avère nécessaire.

Monsieur le Maire expose que nous avons reçu une offre qui s'élève à 7 500 € pour le monument sachant qu'il faut rajouter le prix de 3 concessions, soit 450 € (150€ la concession pour 50 ans).

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte l'offre reçue pour la vente du monument implanté sur la concession N°101 Carré 3 à savoir 7 500 € et 450 € pour le prix des 3 concessions sur lesquelles est implanté le monument. S'engage à exhumer les corps si cela s'avère nécessaire.

12- Antenne Orange - Téléphonie mobile

Monsieur le Maire rappelle au conseil que nous avons reçu une demande d'ORANGE concernant la pose d une antenne relais téléphonie mobile au lieu dit Le Renclos à côté du cimetière,

Après discussion, le conseil municipal émet un avis défavorable à la pose de cette antenne à la majorité des voix

Ce refus concerne la pose d une antenne sur l'ensemble du domaine public de Foussignac

13- GAZPAR - Compteur; Communicant; GAZ GRDF

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une antenne sera posée prochainement sur le bâtiment technique de notre commune.

Monsieur Chatagnon Pascal souhaite se renseigner sur la pose éventuelle d'un parafoudre afin de mettre en sécurité l'ensemble de notre installation.

14- Photocopieur

Monsieur le Maire présente au conseil les différents devis pour l'acquisition d'un nouveau photocopieur.

Après étude de ces devis, le conseil décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis présenté par Charente Bureautique pour un montant HT de 2 250 €. Le contrat prévoit un coût à la copie noir de 0.0045 € HT et à la copie couleur de 0.040 € HT avec fourniture des consommables, dépannage et pièces détachées inclus dans la prestation.

13 - Questions diverses

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le comité d'enfouissement des réseaux n'a pas donné une suite favorable à notre demande d'enfouissement Route du Goulet à l'occasion des travaux d'aménagement prévus par la commune, seul l'enfouissement Route de Jarnac a été accepté (environ 150 mètres)..
 - Il expose qu'il a fait une demande de devis auprès du SDEG (travaux à la charge de la commune)
- Monsieur le Maire propose au conseil une animation musicale pour notre repas du 11 Novembre 2019, le conseil municipal approuve cette proposition.
- Monsieur le Marie informe le conseil municipal qu'un drone survolera notre commune dimanche prochain à la demande du Vélo Club de Foussignac.
 - Monsieur le Maire a demandé à cette société un devis de photos aériennes de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15.